

05/01/2023 – Indemnité carburant

Face à l'envolée du prix des carburants, le Gouvernement a mis en place une « remise carburant » le 1^{er} avril 2022. Initialement de 18 centimes d'euros TTC par litre, cette aide exceptionnelle était fixée à 30 centimes par litre jusqu'au 15 novembre, puis 10 centimes par litre du 16 novembre au 31 décembre 2022.

Dès le 1^{er} janvier 2023 celle-ci est remplacée par une indemnité carburant ciblant les ménages modestes.

Pour plus de détails, cliquez [ici](#).

03/01/2023 – Ramassage des sapins

Les fêtes de fin d'année sont terminées... Le moment de se séparer du sapin est un vrai casse-tête pour certains !

Pas le temps de se rendre en déchèterie ? Pour la 3^{ème} année, la ville vous propose de donner une seconde vie à votre sapin naturel...

Pour cela, rien de plus simple !

Déposez votre sapin naturel, en évidence, devant votre porte le mardi 10 janvier 2023, les services techniques de la ville se chargeront de les collecter !

C'est simple et gratuit...

Que deviendront ils ? Vos dons serviront pour le compost de nos massifs et espaces verts, d'autres enrichiront les enclos des chèvres du parc (les chèvres en raffolent car leurs épines sont pleines d'oligo-éléments et de vitamines. Elles servent également de vermifuge naturel) pour les autres (avec neige artificielle ou décorations) seront directement apportés par nos soins en déchèterie afin d'éviter qu'ils ne finissent aux bords des routes ou l'entrée de nos chemins de promenades...



23/12/2022 – Informations
CPAM



La Complémentaire santé solidaire ?

La Complémentaire santé solidaire est **une aide pour payer vos dépenses de santé**. Selon vos ressources, elle est gratuite ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. Elle peut couvrir l'ensemble de votre foyer.

Comment vous aide t-elle ?

Vous ne payez pas le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital..., vos médicaments en pharmacie, vos dispositifs médicaux (pansements, cannes, fauteuils roulants) et dans la plupart des cas vos lunettes, prothèses dentaires et auditives.

Comment savoir si je peux en bénéficier ?

Utilisez le **simulateur de droits** sur :
www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur

Vous êtes bénéficiaire du Revenu de solidarité active (RSA) ? Vous bénéficiez automatiquement de la Complémentaire santé solidaire (sauf opposition expresse de votre part).

Comment la demander ?

- sur Internet **demande simplifiée, déclaration automatisée** via votre [compte ameli](#), rubrique « Mes démarches ». Vos ressources sont automatiquement pré-remplies.
- par papier en envoyant ou en déposant le **formulaire** (disponible sur [ameli.fr](#) espace formulaires) et les justificatifs demandés à votre caisse d'assurance maladie.

***A noter :** pour justifier de vos droits à la Complémentaire santé solidaire, vous devez présenter votre carte Vitale à jour aux professionnels de santé qui vous suivent.*

Pour en savoir plus rendez-vous sur [ameli.fr](#)

Les avantages du compte ameli

Avec votre [compte ameli](#), accédez à tout moment aux services en ligne de l'Assurance Maladie !

En quelques clics suivez vos remboursements, téléchargez vos attestations, modifiez vos coordonnées et votre RIB, commandez votre carte Vitale, contactez votre conseiller...



Vous n'avez pas encore de compte ameli ? [Créez-le dès maintenant](#) sur [ameli.fr](#) ! Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger l'application ameli, l'Assurance Maladie



**Flashez le QR code
pour accéder à ameli.fr**

**16/12/2022 – Finale de la
Coupe du Monde de Football**

HASNON

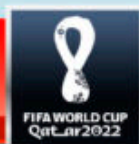


FINALE DE LA COUPE DU MONDE

RETRANSMISSION EN DIRECT



FRANCE



ARGENTINE

DIMANCHE 18 DÉCEMBRE À 16H
SALLE DES FÊTES

ENTRÉE GRATUITE

OUVERTURE DES PORTES À 15H

**02/12/2022 – Réunion du
Conseil Municipal du 8
décembre**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**
(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil municipal de la commune d'HASNON se réunira,
en séance (1) ORDINAIRE, le *Jeudi 8 Décembre 2022 à 19 h – Salle des fêtes*

Fait à HASNON, le 1^{er} Décembre 2022



Le Maire,

André DESMEDT

OBJET DE LA REUNION (2)

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 Novembre 2022
- Décisions modificatives
- Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) / Projet habitat rue Camille Pelletan : Autorisation de signature

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire.

02/12/2022 – Marché de Noël

Contrairement à ce qui a été annoncé dans le J'Hasnon's, le Marché de Noël aura lieu le samedi 10 déc. de 14h à 21h et le dimanche 11 déc. de **11h à 20h**.



02/12/2022 – Le Dragon fête Noël

Centre Aquatique de Saint-Amand-les-Eaux

LE DRAGON FÊTE NOËL !

Le mercredi 14 décembre 2022



DE 14H30 À 17H30

Selfie avec le Père Noël

Chocolats de Noël

Mini-jeux

Baptêmes de plongée

Parcours jardin aquatique pour les petits



Parcours GÉANT de structures gonflables
Concours de sauts !

ACTIVITÉS AQUATIQUES

AquaFitness de 18h30 à 19h15

AquaBike de 19h30 à 20h15

Un bonnet de père Noël sera
offert à chaque
participant !

 **Au dragon
d'eau**
Centre Aquatique

 03 27 33 99 00



Toutes les infos sur notre site dragondeau.fr

Centre Aquatique Amandinois « Au Dragon d'Eau »
Chemin de l'Empire - 59230 Saint-Amand-Les-Eaux

Réalisation Ar Communication - Photos non contractuelles


**LIKEZ
NOTRE PAGE
FACEBOOK**
AuDragonDeau

24/11/2022 – Permanence de Fabien ROUSSEL – Député du Nord

Monsieur Fabien ROUSSEL, Député du Nord, tiendra une permanence en mairie le vendredi 16 décembre de 9h à 10h30.

Vous pouvez prendre rendez-vous au 03.27.27.86.40

19/11/2022 – Informations CPAM



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Hainaut

informations

LA LETTRE #11 - NOVEMBRE 2022



Moi(s) sans tabac : en novembre, on arrête tous ensemble

La campagne nationale **#MoisSansTabac** pilotée par Santé publique France, le ministère des Solidarités et de la Santé, ainsi que l'Assurance maladie est un défi collectif qui vise à inciter et accompagner tous les fumeurs volontaires dans leur démarche d'arrêt du tabac.



Un arrêt de 30 jours multiplie par 5 leurs chances d'arrêter de fumer définitivement.

Rejoignez le mouvement en vous inscrivant dès maintenant sur tabac-info-service.fr.

Vous y trouverez tout le soutien, les conseils et la motivation dont vous aurez besoin. Vous pouvez également télécharger l'application **tabac info service** sur votre téléphone pour un accompagnement 100% personnalisé.

Suivez le mouvement également sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram : [@tabacinfoservice](https://www.instagram.com/tabacinfoservice)

COMMENT COMMANDER VOTRE CARTE VITALE ?

Que ce soit votre première demande ou une demande de renouvellement suite à un vol, perte ou dysfonctionnement, réalisez votre commande de carte vitale en ligne sur ameli.fr rubrique **Mes démarches > Ma carte Vitale > Commander ma carte Vitale**.



Pour suivre la délivrance de votre carte Vitale, connectez-vous à compte [ameli](http://ameli.fr), rubrique **Mes démarches > Suivre ma commande de carte Vitale**.

Vous n'avez pas encore de compte [ameli](http://ameli.fr) ? **Créez-le dès maintenant** sur ameli.fr ! Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger l'application [ameli](http://ameli.fr), l'Assurance Maladie



Flashez le QR code pour accéder à ameli.fr

3646 Service gratuit + prix appel

ameli.fr

**18/11/2022 – Réunion du
Conseil Municipal du 24
novembre**

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL
(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil municipal de la commune d'HASNON se réunira,
en séance (1) ORDINAIRE, le **Jeudi 24 Novembre 2022 à 19 h – Salle des fêtes**

Fait à HASNON, le 17 Novembre 2022

 Le Maire,
André DESMEDT

OBJET DE LA REUNION (2)

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 Octobre 2022
- Mise en place d'une étude surveillée
- Centre Aquatique : renouvellement du contrat de prestations intégrées
- Vente de 2 parcelles AP 406 et 408 – Allée de la cantilène

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire.